

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE CULTURE - SPECTACLES - Eté 2024 – LA COMPAGNIE DE MARIE-CHANTAL

#### Le Maire de Royat,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

**VU** le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

**VU** le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

**VU** la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la proposition l'entreprise LA COMPAGNIE MARIE-CHANTAL, en date du 19/02/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir des spectacles pour la ville de Royat,

**CONSIDERANT** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2024 du budget annexe Actions Culturelles de Royat,

## DECIDE

<u>Article 1</u>: L'entreprise LA COMPAGNIE DE MARIE-CHANTAL sise 9 rue Abbé Banier 63000 CLERMONT-FERRAND, est retenue pour 3 dates de spectacles, le 10 juillet, le 7 août et le 11 septembre 2024 pour la ville de Royat, pour un montant de 3 x 1 500€ soit **4 500€ TTC**.

<u>Article 2</u>: Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise LA COMPAGNIE DE MARIE-CHANTAL
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 27/03/2024

Le Maire, Marcel ALEDO

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr..

Compagnie de Marie-Chantal

DH-056



licences de spectacle R-2021-010492 /R-2021-010488 / SIRET: 447 603 937 00023 / APE 923 A

## **CONTRAT DE VENTE**

Entre la *Compagnie de Marie-Chantal* représentée par Madame Evelyne Banière en sa qualité de présidente de la dite association, domiciliée - Théâtre de la Petite Gaillarde, 9, rue Abbé Banier - 63000 Clermont-Ferrand ; ci-après dénommé « le vendeur » d'une part

Et

La mairie de Royat, représentée par son Maire, Monsieur Marcel ALEDO, 46 boulevard Barrieu 63 130 Royat, ci-après dénommée « l'acheteur» d'autre part.

Il est exposé ce qui suit :

Le vendeur dispose du droit de représentation en France du spectacle suivante :

« Marie-Chantal en sous-développement personnel » (durée 1h30.), écrit et interprété par Mademoiselle Florence Feydel.

L'acheteur s'est assuré de la disposition du lieu de spectacle situé : La salle des curistes à Royat. En aucun cas l'acheteur ne pourra changer de lieu du spectacle sans l'accord écrit du vendeur.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 - OBJET**

Le vendeur s'engage à donner dans les conditions définies ci-après 1 représentation du spectacle susnommé dans le lieu précité, le mercredi 10 Juillet 2024 à 15h00.

#### ARTICLE 2 - OBLIGATION DU VENDEUR.

De ce fait, le vendeur assurera la responsabilité artistique des représentations. En sa qualité d'employeur, le vendeur assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle, il lui appartiendra notamment de solliciter en temps utiles auprès des autorités compétentes les autorisations sur l'emploi, le cas échéant, de mineurs et d'artistes étrangers au spectacle. Le spectacle comprendra tous les éléments nécessaires à sa représentation.

#### ARTICLE 3 - OBLIGATION DE L'ACHETEUR

L'acheteur fournira le lieu de représentation en ordre de marche avec toute l'installation nécessaire permettant les branchements des éléments de sonorisation et d'éclairage. Si l'acheteur estimait nécessaire d'utiliser des matériels et équipements autres que ceux qui sont mis à disposition, il devrait lui-même en effectuer la location, l'achat, le transport, l'assurance, la mise en place et l'enlèvement. L'acheteur est responsable des formalités et règlements auprès de la SACD.

#### **ARTICLE 4 – SONORISATION**

La sonorisation sera assurée par le vendeur

SECURITARIS AND A VALUE OF THE SECOND SECURITIES.

ARTICLES VENTLATION

VETIL I TO COMPETENCE HIRBOUTE

al de consequente permanent interprétation de l'oppléde : du mé par content le parrie consequent le

#### ARTICLE 5-ECLAIRAGE

L'éclairage et son sera assuré par le vendeur.

## **ARTICLE 6 – ORGANISATION PRATIQUE**

Le spectacle est assuré par 1 artiste et 1 régisseur. L'arrivée est prévue vers 13h00 le jour de la représentation.

#### ARTICLE 7 - PRIX DU SPECTACLE

Le prix du spectacle est fixé à 1 500 euros (non soumis à TVA), payables par mandat administratif dans un délai d'un mois maximum (RIB joint).

#### **ARTICLE 8 - PAIEMENT**

En cas de non-paiement à la date prévue, le client s'expose à une majoration de 20%.

#### **ARTICLE 9 - ANNULATION**

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas de force majeure dûment constatée, excepté les intempéries naturelles, auquel cas la totalité du prix convenu à l'article 7 devra être versée.

### ARTICLE 10 - COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Clermont -Ferrand (63), mais après seulement épuisement des voies amiables.

Fait en deux exemplaires, engageant l'entière responsabilité des signataires.

L'acheteur (daté, lu et approuvé)

P°/Le vendeur (daté, lu et approuvé) La Compagnie de Marie Chantal

lu et approuvé, le 19/02/24

## WHITE SHIP SHEET

the break of the large size and to several and

#### ARTICLE & CONGRESS AND VENEZUOUS

be spectrologist to and ling for the relation of formive is ingreducivers. Shiff lesings described

## BUDGETTING THE THROUGH

time to be such as a superior of the superior of the superior of the particular to the superior of the superio

#### DOMESTIC COLUMN STREET, WITCHIA

with the activities and the second of the contraction of the contracti

## ARTICLE OF LANGE VITOR

ce present de mini-e to executivist penera la amarle a ip onche a di sussinci maine di amende son il dines introllus me de cielli, conte le démienti lon ture di vecej de les miliamentes accedites, magnet cas l'a romandé En priconavio lo à l'accil l'altre de vecelles.

## VALUE III - COMPETENCE HUBBIOLEE

La les deflise nom electif réspectation en l'application du plesse le confrat les parties conviene la le sur ministre à l'appre labrat les tribuleres le tempore l'encostreàl mais après se tempar.

Son mont de colocamint les

rait en activitación antes, anen acami l'entiden in quancifolite di significative

Parking Royal Family Add St. Co., 1977

P. Carva dens (desa la da approuve)



## Compagnie de Marie-Chantal



licences de spectacle R-2021-010492 /R-2021-010488 / SIRET : 447 603 937 00023 / APE 923 A

## **CONTRAT DE VENTE**

Entre la *Compagnie de Marie-Chantal* représentée par Madame Evelyne Banière en sa qualité de présidente de la dite association, domiciliée - Théâtre de la Petite Gaillarde, 9, rue Abbé Banier - 63000 Clermont-Ferrand ; ci-après dénommé « le vendeur » d'une part

Et

La mairie de Royat, représentée par son Maire, Monsieur Marcel ALEDO, 46 boulevard Barrieu 63 130 Royat, ci-après dénommée « l'acheteur» d'autre part.

Il est exposé ce qui suit :

Le vendeur dispose du droit de représentation en France du spectacle suivante : « Marie-Chantal fête ses 60 ans » (durée 2h00.), écrit et interprété par Mademoiselle Florence Feydel. L'acheteur s'est assuré de la disposition du lieu de spectacle situé : La salle des curistes à Royat. En aucun cas l'acheteur ne pourra changer de lieu du spectacle sans l'accord écrit du vendeur.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

## **ARTICLE 1 - OBJET**

Le vendeur s'engage à donner dans les conditions définies ci-après 1 représentation du spectacle susnommé dans le lieu précité, le mercredi 7 août 2024 à 15h00.

#### ARTICLE 2 - OBLIGATION DU VENDEUR.

De ce fait, le vendeur assurera la responsabilité artistique des représentations. En sa qualité d'employeur, le vendeur assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle, il lui appartiendra notamment de solliciter en temps utiles auprès des autorités compétentes les autorisations sur l'emploi, le cas échéant, de mineurs et d'artistes étrangers au spectacle. Le spectacle comprendra tous les éléments nécessaires à sa représentation.

#### ARTICLE 3 - OBLIGATION DE L'ACHETEUR

L'acheteur fournira le lieu de représentation en ordre de marche avec toute l'installation nécessaire permettant les branchements des éléments de sonorisation et d'éclairage. Si l'acheteur estimait nécessaire d'utiliser des matériels et équipements autres que ceux qui sont mis à disposition, il devrait lui-même en effectuer la location, l'achat, le transport, l'assurance, la mise en place et l'enlèvement. L'acheteur est responsable des formalités et règlements auprès de la SACD.

#### ARTICLE 4 - SONORISATION

La sonorisation sera assurée par le vendeur

## COVERAT DE VENTE

i nisu la filmanar s'este foi ene l'inguistra compagnica par Mindrano i estyras Espais mais a en algoris. présad apende le foi en entrant de la diécie i na caració de Porte de l'estra de les colos de miser a Arental Claraconi-blemace de la representamenta en la senada, le diago pero

For configurable with the second Modern Proceedings of ALFER 1, 46 trapped in Thamilla. In the configuration of the second of the configuration of the confi

. Here and have selected to the

a successive of a constant parent go is the tracer problem to their manager of their conf.

I forest und cost ) effective a gibble of School of the tensor of the part of the cost School of School School of the cost of

and the district of recently the broads to be

#### ARTHER LOTTING

i.c vindom - engles, a dann er er a let combitions deur noske aprila - open eel in hande en engele stratemmié dans durant poetre la mentand l'anna 2021 au SAR.

#### STORY OF PERSON ALASTO CONTRACTOR

e de la processa de la composição de la composição de como de la como de la composição de la composição de la como della como de la como della como de la como della como della

#### RELIGIOUS TO A SOURCE AND A STORE OF THE SECOND SEC

Exchange that person of a language school deep makes de learn out interpretation of the conformance promotion of a second at the second at the second of the

#### APPEALITE SO SOCIESA PERS

raming a violation of assets are averaged by a significant

#### ARTICLE 5 - ECLAIRAGE

L'éclairage et son sera assuré par le vendeur.

#### ARTICLE 6 - ORGANISATION PRATIQUE

Le spectacle est assuré par 1 artiste et 1 régisseur. L'arrivée est prévue vers 13h00 le jour de la représentation.

#### ARTICLE 7 - PRIX DU SPECTACLE

Le prix du spectacle est fixé à 1 500 euros (non soumis à TVA), payables par mandat administratif dans un délai d'un mois maximum (RIB joint).

#### **ARTICLE 8 - PAIEMENT**

En cas de non-paiement à la date prévue, le client s'expose à une majoration de 20%.

#### **ARTICLE 9 - ANNULATION**

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas de force majeure dûment constatée, excepté les intempéries naturelles, auquel cas la totalité du prix convenu à l'article 7 devra être versée.

#### ARTICLE 10 - COMPETENCE JURIDIOUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Clermont -Ferrand (63), mais après seulement épuisement des voies amiables.

Fait en deux exemplaires, engageant l'entière responsabilité des signataires.

L'acheteur (daté, lu et approuvé)

P°/Le vendeur (daté, lu et approuvé) La Compagnie de Marie Chantal

lu et approuvé le 19/02/24

## SECTION SHOWS AND MAIN

L'e in age et vou voi in a chevendeur

## ARTICLE 6 1 28 AND ALON PRATIQUE

e aneromie est assint par i artiste en i regisseur, i aemoès en pare le ven il thom le pour le la i prominina

#### ALTO ELECT OPENA DE SALES ALCONO.

l eturis du l'escret. Est un et l'est entre enui samnés (ETV), per ette apar mundo estre é é a qui dans un l'étai d'un mons musma un RNA de equ

#### TATIONAL SOLUTION

in the state of the contract at the first participation of the state o

## ARTICLES ANYTIGHTON

## VETICAL 10 - COMPETENCE HURSDICKE

Francisco de la filia prometa de l'arceptétation de l'applicate de demoés en coment le preside conviendent en s'èntendit de la approximent des diferent de Colombio de l'approximant de la composition de des approximants d approximation de des voluments de l'approximant de l'approximant de la composition de la composition de la comp

and delication planes, engageant l'artier, nespensabilité des signalies

a seriore un talance de compressione e

(Surveyor oral Still tracks multi-1) februar sentir de mangano track

## Compagnie de Marie-Chantal



licences de spectacle R-2021-010492 /R-2021-010488 / SIRET : 447 603 937 00023 / APE 923 A

## CONTRAT DE VENTE

Entre la *Compagnie de Marie-Chantal* représentée par Madame Evelyne Banière en sa qualité de présidente de la dite association, domiciliée - Théâtre de la Petite Gaillarde, 9, rue Abbé Banier - 63000 Clermont-Ferrand ; ci-après dénommé « le vendeur » d'une part

Et

La mairie de Royat, représentée par son Maire, Monsieur Marcel ALEDO, 46 boulevard Barrieu 63 130 Royat, ci-après dénommée « l'acheteur» d'autre part.

Il est exposé ce qui suit :

Le vendeur dispose du droit de représentation en France du spectacle suivante :

« LES PENSEES FUMEUSES DE MARIE-CHANTAL4» (durée 1h15.), écrit et interprété par Mademoiselle Florence Feydel.

L'acheteur s'est assuré de la disposition du lieu de spectacle situé : La salle des curistes à Royat. En aucun cas l'acheteur ne pourra changer de lieu du spectacle sans l'accord écrit du vendeur.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 - OBJET**

Le vendeur s'engage à donner dans les conditions définies ci-après 1 représentation du spectacle susnommé dans le lieu précité, le mercredi 11 septembre 2024 à 15h00.

#### ARTICLE 2 - OBLIGATION DU VENDEUR.

De ce fait, le vendeur assurera la responsabilité artistique des représentations. En sa qualité d'employeur, le vendeur assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au spectacle, il lui appartiendra notamment de solliciter en temps utiles auprès des autorités compétentes les autorisations sur l'emploi, le cas échéant, de mineurs et d'artistes étrangers au spectacle. Le spectacle comprendra tous les éléments nécessaires à sa représentation.

## **ARTICLE 3 - OBLIGATION DE L'ACHETEUR**

L'acheteur fournira le lieu de représentation en ordre de marche avec toute l'installation nécessaire permettant les branchements des éléments de sonorisation et d'éclairage. Si l'acheteur estimait nécessaire d'utiliser des matériels et équipements autres que ceux qui sont mis à disposition, il devrait lui-même en effectuer la location, l'achat, le transport, l'assurance, la mise en place et l'enlèvement. L'acheteur est responsable des formalités et règlements auprès de la SACD.

### **ARTICLE 4 – SONORISATION**

La sonorisation sera assurée par le vendeur

## CONTRAT DE VENTE

Entre la 1 *mitrace i. de 14 alie Chart d* réprésentée par Mediane l'edyse 14 mère en sa qualite de ... residente de la dite association, dans directive - Théâtre de 1. Petite de rate le 14 mg 4 pb. Banion - d'Inco-Jermont Echand : chaptés décommin « le vendeur » d'une par

1:

i a maius i leiRoy in regrésemble pro son Moine, Monsieur Marcel e is 13G, 46 boulevant Barrieu. Ne 13G Reconstruce denominas a l'instituera d'un repare

through the spent area II

1 a condeur discose du droit de représentation en Prance de specia à contraine.

I.E.S. FEEN SEES I FOREUNES DE MARKE-CHA VELLE ( bord lint b.a. coring) interpréte pur

Visitomo iselte Eluse de Pegde

I in the conditional and a disposition did lieu de spectacle in the lift a salle des curistes à Roma. En acus ensité checur ne pourra charact le lieu du speciacle sur el necond cent du venden.

. the liep on ôtôt is to unoverse tea (il fixogram il il

#### PRINCES ENGINEERS

L. verdour l'engage a donne dans les conditions définies ci-après a representation du spectacle surse nond dons le ben oriente te mercred. Et sentanbre 2024 à 15h00.

## ADDICAGE C (98) In CHON OF CONDECE

De confint, le vendrou assure, a la reine abilità antistique des confinement en se qualite a compensor de vendranasserant les componitations, charges accepte la fiscales comprése de son personant acache la speciable, il sui appartiendra or annanent de sollectier en temps adies montre des autorités compréseres les autorisations sur l'emploi de cas échéant de coincurs et d'actiste montre as au countre la la martie de compandité en la liberation de cassinas de cantesser non

#### ARTICLE SCORLIGATION DE L'ACHETEUR.

I lacheteur is usnim to how do representation en order de marche avec toute l'institlation is consuire permettent les branch, ments. Il se éléments de soncresation et d'oclar accionification estimair effects air sor des maierrales et équippendet - nurs que ceux qui sont tris à disposition. Il deveningent et con entre un entre la les debits, le ber consultassimments année en place et l'entée en un la laction et la NACE.

VRIBER LA ROMONISATION

anches et an alexan en se ches en con-

#### ARTICLE 5-ECLAIRAGE

L'éclairage et son sera assuré par le vendeur.

## **ARTICLE 6 – ORGANISATION PRATIQUE**

Le spectacle est assuré par 1 artiste. L'arrivée est prévue vers 13h00 le jour de la représentation.

#### **ARTICLE 7 - PRIX DU SPECTACLE**

Le prix du spectacle est fixé à 1 500 euros (non soumis à TVA), payables par mandat administratif dans un délai d'un mois maximum (RIB joint).

#### **ARTICLE 8 - PAIEMENT**

En cas de non-paiement à la date prévue, le client s'expose à une majoration de 20%.

#### **ARTICLE 9 - ANNULATION**

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas de force majeure dûment constatée, excepté les intempéries naturelles, auquel cas la totalité du prix convenu à l'article 7 devra être versée.

#### **ARTICLE 10 - COMPETENCE JURIDIQUE**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Clermont -Ferrand (63), mais après seulement épuisement des voies amiables.

Fait en deux exemplaires, engageant l'entière responsabilité des signataires.

L'acheteur (daté, lu et approuvé)

P°/Le vendeur (daté, lu et approuvé) La Compagnie de Marie Chantal

lu d'approuvé le 19/02/24

#### NOTICE SHOW OF THE REAL PROPERTY.

Udermana er em letter krister helve dem

#### 31931TV 95 MODEL TO 7 JOSEL A 3 LOTTEY

i e specialité est exclusión a le la Coliferation de la previoce el 134 de la la la la carde entation

#### ARTHOLE 1 - PUR SPECIACIE

Le perx l'acquet a les figlies de l'est curre de le serial de la valentation de manular combinismatif.

(an les defends en en en examine en d'esta s'art.)

#### TATIONAL REPORT AT

a vite in the manufacture for a regard of the sale of expression of the sale o

#### ZOTTA BIZZZZ POSTOSZ

l egy skept contrat le trouverait suspendu le capallé de phém droitest sour museume é lacune sert que en leur el con de herc le les recherde ment nom det le exècque les interverses tituación. La cita de la la altifete les tres lacunes le consecue de la verse.

#### ARTICLE 10 - COMPETENCE ALRIDIGIE.

l'in cas de terre portant sur l'interprétaire no l'eprésation du present centre . Les parties se . Le cott de « en recette le appréciation des alleurs de l'empre de centre de la maistancès soullant et épul some time viels stabbles.

i at the following transfer, and agreem the make a specific day signal attack

Para transfer of the former along it.

- Paringram (datá in angronive da Namari angrana da Mara (Manah